Avant-propos de la rédaction

Autor(en): **Guénette, Alain Max**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **74 (2016)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AVANT-PROPOS DE LA RÉDACTION

Un monde à vive allure

Notre revue va entrer dans sa septante-cinquième année. Deux dossiers composent ce quatrième et dernier numéro de 2016 où il est question de performance et de potentiel. Le premier est dirigé par Hélène De Vos Vuadens, directrice adjointe de la BCGe qui comme chaque année nous offre une sélection des séminaires prospectifs dispensés l'automne venu. Le thème cette année est celui de l'économie digitale, ou numérique. Le second dossier est dirigé par Claude-Emmanuelle Centlivres Challet de l'Université de Lausanne et porte sur la question des personnes dites à «haut potentiel» lesquelles représenteraient deux à trois pour cent d'une population significative totale et dont la non-prise en considération peut être source de souffrance pour elles et de coût économique pour la société.

La problématique du premier dossier répond à l'idée que si «le digital accroît la performance de l'entreprise, l'être humain reste encore la ressource principale». L'argument est décliné en trois temps. Dans un premier temps, un point de vue marketing (Christian Dussart) affirme les conditions de potentialité et de performance économique. L'éditrice du dossier exprime l'idée de la révolution digitale ainsi: «[Elle] s'imprime dans l'ensemble de la société tant dans les modes de consommation que d'interaction. Terminé le cloisonnement et les procédés laborieux! Finis les secrets d'alcôves! L'heure est à l'ouverture, la transparence, la rapidité et la collaboration. Les réseaux sociaux en sont un des meilleurs exemples». Dans un deuxième temps, un psychiatre (Christophe André) s'inscrivant dans le sillage de la psychologie positive - dont la forme moderne a pris essor il y a environ vingt ans pour se détourner des points de vue pathologiques et préférer considérer tout ce qui est susceptible de rendre les gens heureux et optimistes - prône les vertus de la «pensée positive». Troisième temps, une consultante RH, directrice du bonheur (sic) dans une administration belge (Laurence Vahnée)[1], décline les conditions de possibilité d'une «organisation heureuse», construite nous explique-t-elle sur une équation simple: «liberté + responsabilité = bonheur = performance.»

La question «pourquoi faire compliquer quand les choses sont simples?», renvoie en quelque sorte au premier dossier. Celle du second dossier pourrait être ainsi posée: «comment faire simple quand on est compliqué?»

L'idée de ce dossier est issue d'un article paru dans la presse où l'auteur fustigeait l'incapacité de l'école publique suisse contemporaine à prendre en compte les élèves à haut potentiel[2]. L'auteur, présidant alors l'école Haora, école pour enfants à haut potentiel d'Yverdon[3], une école privée (à prix raisonnable), adressait à l'école publique quatre critiques principales: l'absence de structures adaptées pour les enfants à hauts potentiels (qui trouvaient leur place autrefois dans l'école publique contrairement à aujourd'hui); la souffrance que pouvaient

---

1 Cf. l'émission parue sur Arte «Le bonheur au travail».

2 Damien Challet, «Comment parvenir à financer les écoles pour enfants à haut potentiel intellectuel», supplément Indices/LAgefi, mai 2016, p.23.

3 http://www.haora.ch/

connaître ces élèves; le coût pour l'économie de ce gâchis; finalement, la double imposition que représente le coût d'une école privée – lorsque les parents peuvent se permettre un tel investissement cependant... Le dossier de Claude-Emmanuelle Centlivres Challet intitulé «Haut potentiel, pourquoi il faut agir» creuse la question d'un point de vue scientifique, en sept contributions. Le premier article en guise d'introduction décline les raisons d'agir et reprend l'essentiel des autres communications (Claude-Emmanuelle Centlivres Challet). Le deuxième article de spécialistes de psychiatrie infantile montre combien le haut potentiel est un atout et il permet d'appréhender les spécificités de ces enfants souvent hyper-sensibles (Olivier Revol et Roberta Poulin). La troisième communication signale que, non reconnue comme surdouée, la personne - enfant, adolescent ou adulte - peut développer ce que le psychiatre et psychanalyste anglais D. Winnicott appelait un «faux self», soit une personnalité d'emprunt (Monique de Kermadec). Une psychologue lausannoise spécialisée dans les enfants et adolescents à haut potentiels et qui a travaillé à faire reconnaître la nécessité de les prendre en compte dans le cadre scolaire, montre à partir de sa pratique clinique et de ses recherches, les écueils à éviter (Claudia Jankech). Deux autres psychologues font ensuite le point sur les connaissances en matière de Haut potentiel de syndrome dit Asperger dont une personne comme A. Einstein semble avoir été marqué (Fabienne Giuliani et Béatrice Couchepin Marchetti). Le sixième article revient sur l'exemple d'Israël, seul pays à faire un diagnostic de tous les élèves de sept à huit ans depuis près de cinq décennies (Hanna David). À travers cet article, l'auteure fait le point sur l'expérience israélienne, pointant ses forces et ses faiblesses, pour finalement conseiller ce qu'il faudrait dans le cas de la Suisse faire ou ne pas faire. Savoir tirer les leçons d'expériences avérées. En un autre article, l'auteure nous offre une discussion linguistique sur les termes de haut potentiel, de douance et de précocité, arguant que la lutte entre ces termes en différentes langues n'est pas réductible à une question linguistique mais est une compétition entre des visions différentes du monde. Un dernier article, rédigé en allemand mais préfacé comme il est habituel dans ce cas d'un long résumé en français, aborde la question des hauts potentiels dans le monde de l'économique et de l'entreprise.

Notre revue va entrer dans sa septante-cinquième année comme il est dit au début de cet avant-propos. Un âge où l'on est tenté de regarder en arrière. À différentes étapes de son histoire, heureusement des réflexions ont été menées sur lesquelles nous nous efforçons de penser à nouveaux frais et sur lesquelles nous nous efforçons de «capitaliser»... Nous reconnaissons nos prédécesseurs, nos professeurs notamment, dont on se souvient comme d'hier des leçons à forte épaisseur historique. Les enseignements dont on a bénéficié nous aident sans doute à composer avec un monde aux transformations profondes et inédites, entraîné dans une accélération phénoménale.

Merci à vous chers et chères abonné-e-s d'être fidèle à la revue. N'hésitez pas à la promouvoir autour de vous: sa survie dépendra du nombre futur d'abonné-e-s.

Bonne lecture et meilleurs voeux pour 2017!

Pour la rédaction,
Alain Max Guénette, président par interim de la SEES